

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.12/177
5 juin 1950
FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS*

This Document Received
by Airmail Flight -
Date DEC 5 - 1950 96

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Troisième session
Montevideo, Uruguay

DISCOURS PRONONCE PAR M. DAVID OWEN, SECRETAIRE
GENERAL ADJOINT CHARGE DU DEPARTEMENT DES
QUESTIONS ECONOMIQUES, A LA SEANCE D'OUVERTURE
DE LA TROISIEME SESSION DE LA COMMISSION ECO-
NOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE.

Monsieur le Président,

Le Secrétaire général m'a chargé d'exprimer aux membres de la Commission son très grand regret de ne pouvoir assister à cette séance de la Commission et vous adresser personnellement ses salutations. Les efforts qu'il s'est senti tenu de faire au cours des dernières semaines ont été suivis de près dans cette région du monde comme dans toutes les autres, je le sais, et vous n'êtes pas sans vous rendre compte du fait que l'accomplissement de cette tâche, qui l'a conduit à Moscou, à Londres et à Paris, doit passer avant tous ses autres devoirs et intérêts. Il m'a néanmoins prié de vous dire qu'il espère pouvoir prendre à nouveau contact avec les membres de la Commission et qu'il est convaincu que la Commission économique pour l'Amérique latine continuera et développera l'oeuvre utile qu'elle a entreprise.

Je n'ai pas à insister sur le plaisir que j'éprouve à me trouver ici et à pouvoir exprimer notre reconnaissance au Gouvernement de l'Uruguay pour l'aimable invitation et l'accueil chaleureux qu'il nous a faits. Nos hôtes viennent juste de

* Ce document a été reproduit à New York d'après l'original publié à Montevideo

recevoir un autre organe des Nations Unies et je tiens à dire combien nous apprécions les efforts considérables qu'a faits le Gouvernement pour assurer la bonne marche de ces réunions.

Au cours des précédentes sessions de la Commission économique pour l'Amérique latine, je me suis permis, à cette étape initiale de vos travaux de présenter quelques observations sur certains aspects des activités de la CEPAL ou du Secrétariat qui présentent un intérêt particulier pour cette session. J'aimerais, si vous me le permettez, faire quelques brèves remarques sur deux de ces aspects.

La tâche de la Commission consiste essentiellement à donner aux gouvernements des pays de l'Amérique latine et à ceux des pays d'autres continents, que les problèmes de cette région intéressent directement, la possibilité d'examiner ces problèmes et de travailler en commun à les résoudre. Il est particulièrement difficile de trouver des solutions lorsque les problèmes concernent une région aussi vaste et aussi hétérogène que l'Amérique latine et lorsque les causes de ces problèmes sont, en totalité ou en partie, étrangères à la région, comme c'est si souvent le cas pour les problèmes économiques de notre époque.

C'est pourquoi la Commission économique pour l'Amérique latine doit jouer un double rôle: elle est, à la fois, un organisme permettant d'étudier et de résoudre des problèmes cruciaux pour cette région du monde et un rouage important de l'Organisation des Nations Unies; à ce titre, elle doit

interpréter son mandat et envisager certains problèmes d'un point de vue très général.

C'est à juste titre que la Commission a commencé ses travaux en demandant qu'il soit procédé à une étude des problèmes économiques fondamentaux des pays d'Amérique latine. Les renseignements ainsi obtenus sont loin d'être suffisants et le Secrétariat de la Commission a dû consacrer une grande partie de ses ressources à collationner des données sur les faits essentiels et à faire des analyses préliminaires des questions à étudier. Vous trouverez les résultats des activités du Secrétariat dans l'étude économique de l'Amérique latine et dans les autres travaux préparés pour cette session. Vous constaterez en les lisant que de nombreux pays de l'Amérique latine ont à faire face à de graves problèmes dûs à un déséquilibre économique intérieur et extérieur, qui entravent le développement et l'expansion de leurs économies. Les études que le Secrétariat de la Commission a faites vous aideront, je l'espère, à analyser ces problèmes et vous permettront d'en entreprendre l'examen, en les considérant, à la fois, comme des problèmes régionaux et des problèmes mondiaux.

Je n'ai pas besoin de rappeler l'intérêt profond que l'Organisation des Nations Unies porte aux problèmes économiques des pays insuffisamment développés. La transition entre une économie simple, et des revenus faibles, et une économie plus diversifiée, et des revenus plus élevés, pose des problèmes qui méritent une attention toute particulière.

D'une part, les pays insuffisamment développés, dans leurs efforts en vue de développer et de diversifier leurs économies et d'atteindre des niveaux plus élevés de production et de revenus, se trouvent gravement handicapés par la faiblesse de leurs ressources nationales et par le fait qu'ils s'engagent souvent dans des domaines où d'autres pays les ont déjà précédés. D'autre part, grâce à l'existence d'une organisation internationale telle que les Nations Unies, on peut aujourd'hui, plus facilement qu'autrefois, faire profiter les pays insuffisamment développés des techniques, et des connaissances des pays plus avancés.

C'est là la tâche que se sont assignée l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. D'une part, des études ont été faites, ou sont en cours, sur les problèmes fondamentaux du développement des pays insuffisamment développés; d'autre part, conformément à son programme d'assistance technique, l'Organisation des Nations Unies met sur pied un mécanisme qui accroîtra considérablement les disponibilités en ressources techniques et les possibilités de formation professionnelle.

Les secrétariats des commissions économiques régionales ont là un rôle important à jouer, et le Secrétaire général a clairement indiqué son désir de pouvoir les faire participer pleinement et efficacement à la préparation et à l'exécution du programme d'assistance technique. Ce sujet est traité en détail dans un rapport préparé par le Secrétariat de la Commission sur la mise en oeuvre du programme d'assistance techni-

que dans les pays de l'Amérique latine. Je suis certain que lorsque le programme élargi d'assistance technique commencera à être appliqué dans un avenir prochain, l'importance de l'aide accordée aux pays de l'Amérique latine augmentera de façon sensible, en même temps que la participation du Secrétariat de la CEPAL.

L'Organisation des Nations Unies a probablement consacré à l'Amérique latine une plus grande proportion des fonds actuellement disponibles pour l'assistance technique qu'à n'importe quelle autre région du monde. Cela provient de la rapidité avec laquelle vos gouvernements ont profité des possibilités que leur offre le programme d'obtenir de l'aide de la part des pays industrialisés et techniquement développés. Cela provient aussi de la participation du Secrétariat de la CEPAL au développement du programme d'assistance technique et des nombreux services rendus par les hauts fonctionnaires de ce Secrétariat. Etant donné l'importance de l'assistance technique fournie par l'Organisation aux pays de l'Amérique latine, il est naturel que nous ayons introduit dans cette région une nouvelle méthode permettant de rendre l'assistance technique de la façon la plus efficace: il s'agit de la désignation d'un représentant permanent pour l'assistance technique, qui conseillera le gouvernement de tout pays susceptible de demander une aide technique importante et de l'obtenir dans un proche avenir. Un tel représentant a déjà été nommé auprès du gouvernement d'un des Etats membres de cette Commission, et nous sommes persuadés que, de ce fait, ce gouvernement pourra obtenir plus rapidement l'assistance qu'il demande et que celle-ci sera accordée de telle sorte qu'elle contribuera le plus avantageusement possible au développement économique de ce pays.

Un tel arrangement présente plusieurs avantages. Les représentants peuvent être utiles aux gouvernements en les aidant à définir leurs besoins avec assez de précision pour permettre aux secrétariats des Nations Unies et des institutions spécialisées de les satisfaire le plus rapidement possible, en leur assurant les services de techniciens hautement qualifiés. Le Secrétaire général estime que de telles nominations peuvent contribuer largement à éviter la confusion qui pourrait autrement provenir de la multiplication des procédés d'octroi de cette assistance technique. De plus, la présence de ces représentants devrait aider certains pays insuffisamment développés, qui n'ont pas encore élaboré un mécanisme de coordination approprié, à envisager leurs besoins d'assistance technique du point de vue des besoins d'ensemble de leur développement économique.

Cohformément aux instructions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a pour tâche de veiller à ce que, par la mise en oeuvre du programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique et par des moyens tels que ceux que je viens de décrire, l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées soient en mesure d'assurer l'application constante d'un programme toujours plus étendu d'assistance technique directe en vue du développement économique des pays de l'Amérique latine.

J'ai évoqué certains problèmes relatifs aux travaux de la Commission. C'est déjà une grande responsabilité que de décider quelle est la meilleure façon de traiter ces problèmes; tout progrès dans leur solution contribuera largement au développement

économique de l'Amérique latine. De plus, en s'acquittant de cette responsabilité particulière, la Commission travaille dans l'intérêt, plus général, de la paix mondiale. Le fait que vous coopérez les uns avec les autres ne vous rapproche pas seulement de la solution de vos problèmes communs, mais contribue également à renforcer cette harmonie et cette compréhension plus étroite entre les nations, qui sont les bases de la Charte des Nations Unies.